



*L'environnement  
que je choisis...*

**FRONTENAC**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, **Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité**, qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil municipal de Frontenac, le **3 octobre 2017 à 19h30**, au lieu habituel des séances, au 2430 rue St-Jean à Frontenac.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

**NATURE ET EFFETS :**

La demande a pour but de régulariser la localisation du bâtiment principal qui ne respecte pas la marge de recul avant maximum qui est de 8.5 mètres, puisqu'actuellement il est situé à 9.38 mètres, tel que prévu à l'article 7.4.2.2 du règlement de zonage no. 244-90 et situé dans la zone résidentielle 7 (R-7).

**IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :**

Lot 4 972 896, propriété située au 1041 rue Du Soleil-Levant et appartenant à M. René Rhéaume et Mme Nicole Patry.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ** au 2430 rue St-Jean, Frontenac, ce sixième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-sept.

Bruno Turmel,  
Directeur Général et  
Secrétaire-Trésorier